

**ARRETE N° A 62/2023
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les intempéries (vents violents/pluie/orages) survenus le 18 septembre 2023 à 8h30 et la chute d'un poteau et d'un câble électrique sur la chaussée provoqués par la chute d'un arbre au niveau du n°115 Route de la Toume,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation dans l'attente de l'évacuation du câble électrique sur la chaussée par Enedis,

ARRETE

ARTICLE 1 : En attendant la réalisation de travaux de sécurisation de la chaussée (retrait d'un câble électrique) suite aux intempéries du 18 septembre 2023, la circulation est interdite Route de la Toume au niveau du n°115 à partir du 18 septembre 2023 à 8h30 au 19 septembre 2023 à 18h.

ARTICLE 2 : En attendant la sécurisation de la zone, pour assurer la sécurité publique des personnes et des biens, le stationnement est également interdit à proximité.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la RD 867 et la RD 155 (plan ci-joint).

ARTICLE 4 : Ces mesures d'interdiction entre en vigueur à partir du 18 septembre 2023 et jusqu'à ce que des travaux de sécurisation de la toiture de l'église soient réalisés.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de la commune.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 18 septembre 2023,

Le Maire

Pierre COLOMB



